

DECISION N° FranceAgriMer/Interventions/2026/05 relative aux délégations de signature des agents de la direction des interventions

Montreuil, le 15 septembre 2026

La Directrice générale de FranceAgriMer,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 31 août 2026 portant nomination de la Directrice générale de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;

Vu la décision de la Directrice générale de FranceAgriMer du 7 février 2023 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'Etablissement ;

Vu la décision de la Directrice générale de FranceAgriMer n° FranceAgriMer/interventions/2026/04 du 1^{er} septembre 2026 modifiée relative aux délégations de signature des agents de la direction des interventions ;

DECIDE

Article 1 : Service « Marchés, certificats et qualité »

Le quatrième alinéa de l'article 4 de la décision n° FranceAgriMer/Interventions/2026/04 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

« Délégation de signature est donnée à Madame Constance Bertin et à Monsieur Nour El Islem Ayadi, chefs du pôle « Distribution lait et fruits à l'école », pour tous les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget pour compte de tiers dans la limite de la délégation du directeur des Interventions,
- tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget d'intervention en compte propre dans la limite de 150 000 €.

Article 2 : Entrée en vigueur

La présente décision prend effet à compter du lendemain de sa publication au Bulletin officiel du Ministère de l'Agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire.

La Directrice générale

Marion Zalay